

**En bref**

## L'union des volumes fait la force

Deux nouveaux marchés d'engagement concernant la maintenance des portes automatiques et la sécurité incendie (extincteurs, BAES, ...) sont disponibles, voir les formulaires d'inscription sur notre catalogue online.

A l'instar du succès rencontré par notre service Pharmacie/DM sur ses marchés d'engagement 2016, massifiez vos besoins de Prestation de Services via la CAHPP afin d'optimiser votre performance Achats.

Contact : [contact-service@cahpp.fr](mailto:contact-service@cahpp.fr)

## Deuxième réunion sur les biodéchets

Le 16 juin a eu lieu la deuxième réunion des adhérents Ile-de-France engagés dans la mise en place d'une filière de gestion de leurs biodéchets. Le programme de cette demi-journée de travail était la mise en commun des données suite aux opérations de pesée effectuées dans les établissements. Cette donnée de « gisement » était impérative pour construire la filière avec un prestataire.

Contact : [tdeslypper@cahpp.fr](mailto:tdeslypper@cahpp.fr)



**Edito**

Chers Collègues,

Nous voici déjà au milieu de l'année 2016 avec en perspective les vacances que j'espère vous pourrez prendre en juillet ou en août.

A l'évidence, cette période morose avec beaucoup de difficultés économiques n'incline sûrement pas à un optimisme délirant et chacun tournera sans doute pendant ce repos le souvenir des 6 premiers mois passés à faire front aux embûches de toute sorte.

Nous avons partagé les problèmes car il doit être évident que la CAHPP, seule centrale à être la propriété des établissements adhérents, vit au jour le jour les mêmes problèmes et a dû faire aussi front devant les restrictions économiques.

Pour les établissements, nous avons mis en place cette année une reversion partielle de nos résultats vers vous à chaque fois que la confiance des cliniques ou autres établissements nous a démontré le haut niveau de leur collaboration, au même titre que nous avons aidé ceux qui acceptaient de passer par l'EDI de la CAHPP.

Vous le savez, le passage vers la dématérialisation permet de mieux cerner les achats, donc d'être en force dans nos discussions avec nos partenaires (nous avons déjà plus de 20 000 factures dématérialisées par mois).



La CAHPP a multiplié les formations professionnelles et les séances d'information, entre autres de nombreuses séances (3 500 personnes), nous avons pris en charge prévisionnelle (avec l'université de Lyon 3) 15 formations diplômantes de 18 jours pour les « pharmaciens managers » qui seront financées par notre société.

Nous avons limité au maximum nos charges et poursuivrons en 2016/2017 l'effort de contribution vers ceux qui auront le plus de difficultés.

Nous avons mis en place 5 marchés d'engagement extrêmement porteurs, avec par exemple près de 40 millions de commandes vers les gants non stériles et 20% de diminution des prix, près de 15% sur de gros marchés de restauration et plusieurs autres en cours dont vous aurez le résultat très prochainement mais dont les premières approches nous surprennent par un niveau élevé.

Nous avons enfin organisé différemment notre comité exécutif, avec une équipe de négociateurs, de développement, de communication, juridique, assisté de responsables de haut niveau tout en supprimant des fonctions inutiles.

Ainsi nous avons performé nos engagements avec des charges adaptées.

La rentrée sera l'occasion de vous présenter plusieurs avancées supplémentaires que nous voulons efficaces.

Je vous souhaite les meilleures vacances possibles et courage pour la rentrée.



**Yvon Bertel Venezia**  
PDG CAHPP



## En bref

### Nouvelles formations AFHOR

#### Leur mission ?

Accompagner les entreprises et collectivités dans leur volonté d'améliorer la qualité de leurs prestations dans le domaine de l'hôtellerie, la restauration, la blanchisserie et l'entretien des locaux.

La CAHPP a référencé 11 nouvelles formations, dont :

- Les bonnes pratiques d'hygiène en blanchisserie
- Le manger main
- L'instant repas dans les établissements pour personnes âgées
- Pratiquer la méthode HACCP et le PMS
- Les clefs d'un management efficace...

Contact : [contact-service@cahpp.fr](mailto:contact-service@cahpp.fr)

### Hôpital Expo : agora du C2DS le 26 mai dernier

Intervenant lors d'une table ronde sur les Achats Responsables lors de la dernière Agora du C2DS le 26 mai dernier, Isabelle Hamelin, Directeur du Développement et de la Communication, a pu réaffirmer l'engagement de la CAHPP dans les démarches RSE, et ce depuis dix ans. L'évaluation Indice Vert de nos fournisseurs et prestataires de services référencés, notre déréférencement de produits qui ont par la suite été interdits par la réglementation, ou encore notre évaluation AFAQ achats responsables, sont autant de preuves que la CAHPP a été précurseur, et surtout qu'elle agit dans l'intérêt de ses adhérents.

Contact :

Thomas Deslypper Hamon  
Tél. 01 55 33 61 15  
Mail : [tdeslypper@cahpp.fr](mailto:tdeslypper@cahpp.fr)

## Pharmacie/Dispositifs médicaux

### Marchés d'engagement

Dans un environnement où les contraintes budgétaires sont très fortes, négocier chaque poste de dépense est devenu incontournable pour les établissements de santé. Au cœur de notre activité, optimiser vos budgets, tout en s'adaptant aux mouvements de l'environnement du secteur privé, constitue pour nous une priorité !

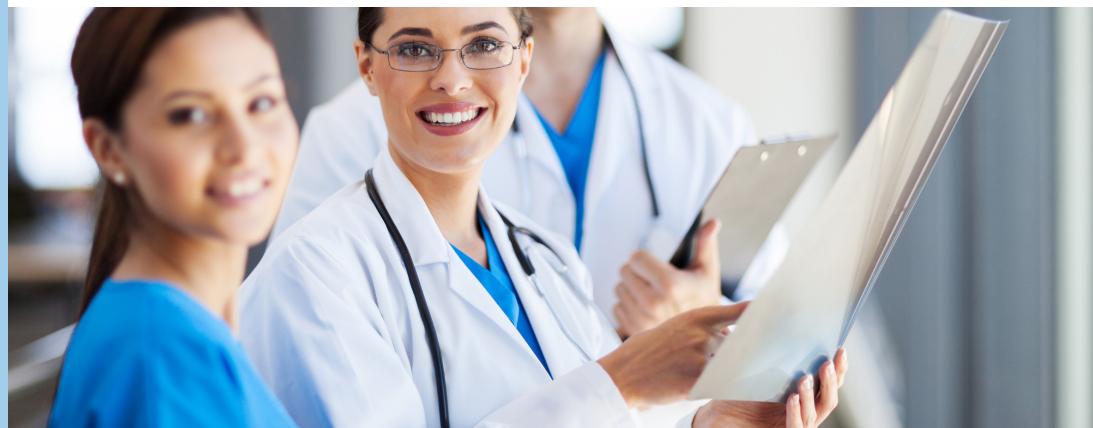
Dans cette dynamique d'amélioration de votre performance Achats nous avons lancé début 2016 de nouvelles négociations dans le cadre de Marchés d'engagement avec pour seul mot d'ordre :

**« Groupons nos volumes d'achats pour obtenir de meilleures conditions commerciales »**

Le périmètre d'action a porté sur les Gants et l'Habillage non stérile, ainsi que sur le Sévoflurane, un des premiers gaz halogénés utilisés dans vos blocs opératoires.

Plus de 110 établissements ont décidé d'apporter leurs volumes au marché d'engagement Gants et Habillage non stérile sur l'ensemble du potentiel ciblé disposant d'une PUI.

Grâce à cette importante participation, nous avons pu mettre en concurrence les fournisseurs et obtenir des conditions avantageuses qui ont permis de générer des économies significatives.



Au total, 16 fournisseurs ont répondu à cette consultation sur les 38 lots appelés. (Gant d'examen, habillage non tissé, coiffant, surchaussure, masque respiratoire)

Les volumes fédérés sur les deux principaux lots ont représenté plus de 40 millions de gants d'examen et 750 000 tenues de bloc.

Les critères de choix ont été : la qualité, le prix, la capacité du fournisseur à faire face à la demande, la présence dans les établissements participant au marché, le franco de port et la largeur de gamme.

En moyenne, l'économie générée par ce premier marché d'engagement DM est de 20%.

Concernant le Sévoflurane, la négociation a réuni plus de 70 établissements sanitaires. Sur la base d'un engagement pour une durée de 2 ans, la mise en concurrence des fournisseurs a permis de générer jusqu'à 30% d'économies !

Les gaz halogénés constituant un des premiers postes de dépenses médicamenteuses en anesthésie, cette opportunité économique est plus que conséquente !

Nous remercions encore l'ensemble des adhérents engagés pour leur participation et leur contribution à la réussite de ces marchés d'engagement.

Ce début prometteur nous conforte dans notre volonté de vous offrir d'autres opportunités. L'ensemble de votre équipe CAHPP travaille à de nouvelles propositions. Surveillez vos boîtes mails !

Contact : Service DM - Mail : [contact-dm@cahpp.fr](mailto:contact-dm@cahpp.fr)  
Service Pharmacie - Mail : [contact-ph@cahpp.fr](mailto:contact-ph@cahpp.fr)

# La CAHPP et la CSMF signent une convention de partenariat pour optimiser les achats des médecins libéraux.



C'est une grande première dans le monde médical. Le Dr Ortiz, Président de la Confédération des Syndicats des Médecins de France qui réunit 14 000 médecins généralistes et spécialistes, et Yvon Bertel Venezia, PDG de la CAHPP, centrale de conseils et d'achat, ont signé le 12 mai dernier un partenariat entre leurs deux organisations pour optimiser les achats des médecins libéraux.

Les médecins libéraux adhérents de la CSMF ont désormais accès aux services d'une centrale d'achat. La CAHPP leur propose :

- un catalogue de produits référencés à leur attention : dispositifs médicaux et petit matériel bio médical ; équipements médicaux type doppler, appareils d'échographie ; produits d'hygiène et de désinfection, produits d'économat (fourniture de bureau, informatique) ; prestations de service.
- des tarifs négociés, accès aux réductions substantielles grâce au volume d'affaires de la CAHPP (applicables aussi dans les DOM et les TOM).

« Grâce à ce partenariat, la CAHPP peut ouvrir ses portes aux 14 000 médecins libéraux adhérents de la CSMF qui le désirent. C'est un très beau challenge pour nous. Cela nous amène à construire une véritable offre ciblée, à ouvrir de nouveaux marchés, à créer des services et un accompagnement CAHPP nouveaux. Nous sommes très heureux de nous frotter à cette expertise médicale portée par les médecins, c'est une chance d'amélioration continue de notre savoir-faire. La vie médicale est au centre de nos métiers depuis 40 ans avec celle des établissements sanitaires et médico-sociaux, et désormais avec celle des médecins libéraux directement », précise Yvon Bertel Venezia.

« Nous nous réjouissons de voir que les tarifs négociés apportés par la CAHPP seront un réel plus pour les cabinets médicaux afin de pouvoir maîtriser leurs charges et tenter de rééquilibrer leur niveau de revenu. Au-delà, ce partenariat est symbolique car il marque la volonté de la CSMF de développer l'esprit d'entreprise des cabinets médicaux, parce que l'évolution du métier passera par des regroupements de médecins pour aller vers des établissements de soins ambulatoires aux mains et gérés par des médecins libéraux », déclare le Dr Jean-Paul Ortiz.

## En bref

### Témoignage sur l'indice vert

#### LYRECO

« De notre point de vue d'utilisateur de l'Indice vert, nous trouvons l'outil pertinent et surtout assez simple à utiliser. Il est à noter que cet outil d'évaluation a été co-construit par des groupes de travail à l'initiative de la CAHPP, en intégrant les parties prenantes. C'est une bonne pratique qui mérite d'être partagée.

Notre démarche de développement durable à Lyreco s'enrichit en permanence des initiatives de nos parties prenantes comme l'indice vert, initiative de la CAHPP. Pour nous, c'est très utile de voir comment une démarche de développement durable est abordée par d'autres. Cela interroge notre propre approche, nous confirme ou pas que nous sommes sur la bonne ligne, cela nous remet en question.

Nous communiquons en interne et externe sur notre note A++ obtenue, cela concerne un axe primordial pour nous qui est : nos clients nous évaluent. C'est une information qui figure donc dans notre rapport annuel RSE. En direction de l'interne, c'est essentiel de faire savoir à nos collaborateurs ce qui est obtenu par l'entreprise, en direction de l'externe, nos commerciaux feront savoir aux adhérents CAHPP que nous approcherons, la reconnaissance obtenus de nos efforts ».

Daniel Leoni, directeur qualité sécurité développement durable LYRECO



## En bref

### Témoignage sur l'indice vert

#### PRIMUM NON NOCERE

« Primum non nocere est une entreprise prestataire de service de 20 salariés. Pour nous, obtenir une bonne note dans le calcul de l'indice vert n'a pas d'objectif marketing, même si nous affichons notre A++ sur nos supports de communication. C'est simplement une grande satisfaction d'obtenir la validation que ce que l'on fait, on le fait bien ! Nous avons créé au sein de l'entreprise un environnement de travail qui une nuit pas, d'où le nom de l'entreprise, avec la garantie de disposer de conditions agréables de vie et de travail. C'est cet esprit et cette démarche que nous adaptons et transmettons à nos clients. Nous nous sommes appliqués en interne toutes les préconisations en terme de développement durable que nous proposons à nos clients. Par exemple, la quasi totalité de nos déplacements se font par train et nous pouvons bénéficier d'indemnités kilométriques en vélo. D'une façon générale, nous compensons tous nos déplacements par la plantation d'arbres dans notre département de l'Hérault. En ce qui concerne l'aménagement des locaux, nos meubles sont en carton, les peintures ne sont pas émissives et des plantes dépolluantes se chargent d'améliorer la qualité de l'air intérieur. Enfin, l'esprit d'équipe prime toujours et partout ».

Thomas Monestier, conseiller développement durable Primum non nocere

## Europe

### Les 25 ans de l'UEHP, la CAHPP y était

À l'heure où l'Europe politique se désintègre, l'Europe de l'hospitalisation privée se structure.

Les 14 fédérations nationales de l'hospitalisation privée qui composent l'Union Européenne de l'Hospitalisation Privée (UEHP) fêtaient les 25 ans de l'organisation et signaient pour un nouveau quart de siècle, réclamant de concert

« Plus d'Europe en santé et plus de santé en Europe ».



D'une seule voix, l'ensemble des participants réclame plus de transparence dans les dépenses de santé des hôpitaux publics et une meilleure reconnaissance de la gestion vertueuse des établissements de santé privés.

La délégation portugaise déclarait « Chez nous au Portugal, certaines structures ne méritent même pas le nom d'hôpital, car elles ne respectent aucune norme ».

La délégation italienne par la voix du Professeur Gabriele Pelissero, président de la fédération italienne (AIOP). « Mais quand arrive le contrôle de la capacité de chacun à produire des soins à un coût acceptable, cela devient plus difficile. L'excès de déficit devient un impôt. Est-il acceptable d'augmenter le poids fiscal pour tous pour payer le déficit des mauvais élèves ? Quand cessera-t-on de réfléchir de façon idéologique ? »

Par la voix de Jens Wernick, avocat, conseiller juridique de la fédération allemande (BDPK) « Nous avons un procès modèle, une sorte de feuilleton qui dure depuis des années et qui va être statué devant la plus haute instance juridique allemande au mois de mars 2016 ». « Il s'agit du subventionnement d'un hôpital de la commune de Calw à hauteur de plus de 10 millions ces dernières années ».

L'Espagne quant à elle par la voix de Cristina Contel, présidente de la FNCP, « Nous avons déposé un recours ! Nous avons argumenté que l'Espagne deviendrait l'exception en Europe et le gouvernement espagnol a été débouté ».

Quant à la France par la voix de Élisabeth Tomé-Gertheinrichs, déléguée générale de la FHP « Il est nécessaire de décider d'une action commune devant le Parlement de Strasbourg pour faire évoluer le droit européen. L'absence de prise en compte de l'efficience est un élément discriminant ».

En bref, l'ensemble des pays de la communauté européenne déclare, « Nous devons rester les uns aux côtés des autres ».

C'est un combat que mènent les établissements européens et en France, la CAHPP est présente pour accompagner ses adhérents dans cette démarche pour leur permettre de réaliser des économies. Pour exemple, en restauration de 10 à 15 %, en ascensorie de l'ordre de 40% et de nombreux marchés d'engagements en DM et Pharmacie pour obtenir les tarifs les plus concurrentiels du marché.

# L'agenda

De mi-juin à décembre 2016 le département séminaires vous offre les sessions d'informations suivantes :

### La certification v2014 :

. Élaborer et gérer le compte qualité de votre établissement de santé dans le cadre de la procédure de certification V2014

### Gérer les personnalités difficiles :

- . Reconnaître une personnalité difficile au travail
- . Appréhender la complexité de la communication
- . Maintenir une communication efficace en situation tendue

### Air liquide santé – Gestion des gaz médicaux :

- . Sécurité - les risques liés à l'utilisation des gaz médicaux
- . Réglementation, normes et référentiels encadrant la gestion des fluides médicaux

### Identifier et prévenir les erreurs médicamenteuses évitables en établissement sanitaire (MCO, SSR, Psy, HAD) :

- . Cibler les étapes du circuit les plus critiques
- . Pointer les types d'erreurs les plus fréquents
- . Identifier les classes les plus touchées ( 2 428 déclarations regroupées en 33 familles thérapeutiques)
- . Cibler les médicaments nécessitant une attention particulière

D'autres thématiques seront développées, le département séminaires ou votre conseiller régional ne manqueront pas de vous en tenir informés.

Astuce : Retrouvez facilement toute l'actualité des programmations de votre ville pilote en vous connectant sur notre site [www.cahpp.fr](http://www.cahpp.fr) et validez instantanément votre participation via le formulaire d'inscription électronique !

Contact : Richard Audigier - Tél. 01 55 33 60 75 - Mail : [raudigier@cahpp.fr](mailto:raudigier@cahpp.fr)

## En bref

## Témoignage sur l'indice vert

### RESIDENCE LES TOURELLES

« Nous sommes encore un peu vert en développement durable, si j'ose dire ! En effet, notre établissement n'est qu'au début d'une démarche de développement durable. Nous sommes en train de finaliser une charte des achats et sommes en pleine rédaction. Ce que je peux déjà dire c'est que tous nos fournisseurs sont référencés CAHPP. Ensuite, outre les prix, nous regardons l'indice vert des fournisseurs mais nous sommes également attentifs à la proximité de fabrication et de maintenance : où ces produits sont-ils fabriqués ? les techniciens de maintenance doivent-ils faire de longs déplacements ? Nous sommes très sensibles à cette notion de proximité également en ce qui concerne les achats de restauration car nous voulons privilégier les producteurs locaux. Nous entrons doucement dans un cercle vertueux. »

Sylvain Lemarié, directeur de la Résidence Les Tourelles, Vallauris (06)



## En bref

### Témoignage sur l'indice vert

#### ANIOS

« L'outil indice vert de la CAHPP est le plus large en termes de thématiques que nous remplissons. Il reprend un grand nombre d'items différents sur l'environnement, le social, etc. C'est évidemment un gros travail la première année mais les années suivantes, les réponses sont plus faciles à apporter. Nous apprécions particulièrement le fait qu'il mesure l'évolution en gardant une continuité de philosophie car nous travaillons sur une amélioration continue et sur le long terme.

L'exhaustivité des questions nous a amené à nous réinterroger sur notre manière de communiquer sur notre démarche. Nous retravaillons actuellement notre communication globale et réfléchissons à mettre l'accent sur des critères passés sous silence jusqu'à présent mais qu'il serait utile de valoriser. L'indice vert nous a finalement un peu réveillés sur ce point là. Nous avons communiqué l'obtention de notre bonne note en direction de nos équipes de force de vente qui présentent cette reconnaissance notamment à l'attention des établissements adhérents CAHPP. L'indice vert est pour nous, une pierre supplémentaire à l'édifice de notre engagement dans le développement durable qui date de 2007. »

Vanessa Pouget, Responsable produits de santé France et International, ANIOS

## Nouveauté

# La HAS se penche sur la création d'un algorithme d'aide à la décision d'orientation des patients

Actuellement 2 outils sont en cours d'élaboration afin de permettre une meilleure prise en charge des patients dans leur parcours de soins.

D'une part, la FNEHAD (fédération nationale des établissements HAD) et la conférence des directeurs généraux des CHU ont mis en place un outil commun d'aide à la prescription.

En vue de garantir son efficacité opérationnelle, ce nouvel algorithme sera soumis à des tests dès le début de l'année 2017, afin de valider les libellés et de définir le type de support. Un prototype sera donc constitué à partir d'une analyse des données du programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) ainsi que de la grille de codage PMSI-HAD, et la version finale de l'algorithme sera diffusée à partir de mai 2017.

D'autre part, alors que les besoins d'aide à la prescription se font de plus en plus sentir en HAD, les travaux de la HAS s'orientent aujourd'hui sur la création d'un algorithme qui devrait permettre de faciliter les prescriptions pour une orientation en HAD mais aussi sur les autres entités qui composent le guichet unique. Cette démarche a pour objectif de permettre une orientation et un maintien des patients à leur domicile ou lieu de vie.



Pour ce faire, la HAS compte s'appuyer sur les critères fondamentaux de la prise en charge en HAD, ainsi que sur les critères de non-transfert, mais aussi sur les travaux déjà menés dans certains établissements comme Soins et Santé à Lyon

Sur la même méthodologie que l'outil d'aide à la prescription en SSR, déjà élaboré par la HAS, l'outil du guichet unique sera généré par une succession de questions qui permettront en moins de deux minutes de définir l'orientation et la prise en charge d'un patient dans une des entités du guichet unique. Pour l'HAD, la décision effective de l'admission restant néanmoins du ressort du médecin coordinateur.

Entre temps, plusieurs établissements ont déjà mené des travaux en France, pour mettre en place un guichet unique d'aide à la prescription.

C'est le cas de l'HAD Soins et Santé à Lyon (Rhône), établissement pionnier dans ces travaux ; mais aussi du CHU de Rouen (Seine-Maritime) où un guichet a été constitué pour accompagner les prescripteurs hospitaliers ; ou encore sur Lille (Nord) où l'orientation se fait par téléphone.

Sur Lyon, l'HAD Soins et santé travaille déjà à la création d'un algorithme avec l'A.N.A.P (Agence nationale d'appui à la performance des établissements sanitaires et médico-sociaux). Dans sa conception, cet algorithme se veut des plus exhaustifs en tenant compte des spécificités de chaque patient. Il sera construit à partir de questions types choisies par chacune des différentes entités de Soins et Santé avec une mise en service prévue pour cet été.

L'activité de l'HAD Soins et santé, à travers son guichet unique, n'est pas uniquement centrée sur l'HAD et dispose, entre autres, d'une équipe mobile de soins de support, de soins palliatifs, mais aussi d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

L'organisation et la gestion de ce guichet unique employant trois infirmières coordonatrices pilotées par le Département Développement et Communication, tout comme les travaux sur l'algorithme, sont financés sur les fonds propres de l'établissement.

Jean-Paul Varichon, administrateur CAHPP

## Les achats responsables

### Bourse « CAHPP ou pas CAHPP » 2016

70 fournisseurs et adhérents se sont réunis le 9 juin, pour la 4<sup>ème</sup> journée des partenaires sur le thème des achats responsables. La matinée a consisté en un point sur les activités RSE de la CAHPP, et une intervention de Marie-Claire Viez, chargée d'études prospectives de la FHP. L'après-midi a débuté par une table ronde animée par Violaine Fajolle, directeur des marchés DM/Pharmacie/Hygiène de la CAHPP. Elle réunissait Flore de Lamaze, chargé de mission RSE du LEEM, Pascale Cousin, Directeur des affaires technico-réglementaires du SNITEM ainsi que Yann Auger, directeur du Développement Durable et des achats du Groupe SOS, adhérent de la CAHPP. Olivier Toma, du C2DS, a clos la journée en rappelant l'urgence qu'il y a à réaliser des achats responsables, pour le bien des générations futures.

Evénement important de la journée : les lauréats de la 1<sup>ère</sup> édition de la Bourse « CAHPP ou pas CAHPP » 2016 ont été récompensés ! Cette Bourse vise à récompenser vos actions de Développement Durable les plus exemplaires. Vous nous avez adressé 40 dossiers, parmi lesquels le jury en a distingué trois. Le Groupe E4 obtient ainsi le premier prix pour l'ensemble de sa politique de Développement Durable et plus particulièrement sa gestion des déchets, suivi du Centre MGEN SSR Les Trois Epis pour son installation d'une chaudière biomasse. Le troisième prix revient au Centre Unicancer Léon Bérard pour la banalisation de ses DASRI. Deux prix spéciaux du Président ont également été attribués. Le premier a été remis à la Clinique Sarrus Teinturiers Rive Gauche (Toulouse) pour la création d'une gamme de cosmétiques pour bébés écocertifiés, sans perturbateurs endocriniens. Le deuxième a récompensé le Centre Lillois de Réadaptation Professionnelle pour la mise en place d'un outil de gestion en ligne de son restaurant qui permet notamment une réduction du gaspillage alimentaire : l'établissement est passé de 200 grammes de biodéchets par plateau à 130 grammes.

Cette journée dense et riche a satisfait l'ensemble des participants, qui ont apprécié sujets et interactivité de la manifestation.

Contact : Thomas Deslypper-Hamon - Tél. 01 55 33 61 15 - Mail : [tdeslypper@cahpp.fr](mailto:tdeslypper@cahpp.fr)



## La CAHPP lance une enquête sur la concentration en DEHP et oxyde d'éthylène résiduel

La DGS et la DGOS ont adressé aux établissements de santé deux instructions leur demandant d'acheter des dispositifs médicaux contenant la moindre concentration en DEHP et en oxyde d'éthylène résiduel pour utilisation dans les services de maternité, néonatalogie, réanimation néonatale et pédiatrie. Le service Développement Durable a adressé un courrier aux 72 fournisseurs référencés en dispositifs médicaux, leur demandant de nous fournir ces données.

Au total, 70 d'entre eux nous ont fourni une réponse circonstanciée. Nous mettons ces informations à votre disposition.

Contact : Thomas Deslypper-Hamon - Tél. 01 55 33 61 15 - Mail : [tdeslypper@cahpp.fr](mailto:tdeslypper@cahpp.fr)

## En bref

### Commission Nationale Développement durable du 16 juin

La Commission Nationale Développement Durable de la CAHPP s'est réunie le 16 juin après-midi. Après l'Indice Vert qui évalue les fournisseurs et prestataires de service référencés sur leur engagement Développement Durable, la CAHPP a souhaité en effet aller plus loin et construire, en collaboration avec ses adhérents, un Indice Vert Produits. Renforcée par l'arrivée de nombreux soignants (médecins, pharmaciens, infirmières), la Commission a examiné les lignes de produits par lesquelles il lui semblait le plus adéquat et intéressant d'établir ce nouvel outil d'achats responsables.



## En bref

### Sanctions financières AD'AP

Le décret n° 2016-578 du 11 mai 2016 « relatif aux contrôles et aux sanctions applicables aux agendas d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public », qui était attendu depuis plusieurs mois, a été publié au Journal Officiel du 13 mai.

Rappel :

Ad'AP, qu'est-ce que c'est ?

L'agenda d'accessibilité programmée ou Ad'AP correspond à l'engagement de tout propriétaire ou exploitant d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de procéder aux travaux de mise en accessibilité selon la réglementation en vigueur, dans un délai limité et avec un agenda de programmation des travaux et des financements.

Le dossier d'Ad'AP devait être déposé auprès de l'Administration avant le 27 septembre 2015.

Les sanctions financières s'appliqueront une fois les avertissements de rigueur passés.

A savoir : 1500 € en cas d'absence de dépôt d'un Ad'AP pour les ERP de 5e catégorie (moins de 300 personnes), 5000 € pour les autres ; 1500 € à 2500 € pour absence de production des documents de suivi des travaux de l'Ad'AP. De plus, tout document erroné ou incomplet produit est passible d'une amende de 1500 €.

A vos déclarations !

« S'engager dans une démarche d'Ad'AP permet ainsi de mettre en conformité son établissement de manière pragmatique et programmée dans le temps »

Contact : [contact-service@cahpp.fr](mailto:contact-service@cahpp.fr)

## Technique

### Qu'en est-il du traitement de l'eau sans chimie ?

#### Contexte général

Le traitement de l'eau chaude, la lutte contre le tartre des canalisations et la réduction des effluents chimiques font partie des défis des établissements de santé sur les aspects réglementaire et financier.

#### Innovation technologique

Le système est basé sur la polarisation magnétique de l'eau de l'ordre de 1 à 1.2 Tesla par un aimant des terres rares.

L'eau conserve longuement cet état et induit les effets suivants :

- . Antitartre : changement de la structure du calcaire
- . Antibactérien : abattement des bactéries au passage dans l'appareil
- . Détartrant : affaiblissement des liens entre cristallites
- . Débiofilmant : déstabilisation et décrochage du biofilm.

#### Impact économique :

- . Réduction de l'ordre de 10% sur la consommation d'eau et de sel pour les adoucisseurs
- . Réduction des chocs thermiques ou biocides
- . Traitement possible de l'eau froide.

Solutions adaptées à chaque installation après un audit technique par l'entreprise et possibilité d'avoir un accompagnement dans le temps sur la surveillance de la qualité physico-chimique de l'eau.

Contact : Service Biomédical - Tél. 01 55 33 60 83 - Mail : [materiel@cahpp.fr](mailto:materiel@cahpp.fr)



**En Bref n° 58 - Juin 2016**

*Edition CAHPP tirée à 4500 exemplaires*

*Directeur de publication : Yvon BERTEL VENEZIA*

*Comité de relecture : Isabelle Hamelin*

*Jean-François Capozzi*

*Thomas Deslypper-Hamon*



[www.cahpp.fr](http://www.cahpp.fr)

Un regard différent 